

niort agglo

Agglomération du Niortais

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-9 II qui confère au président d'une Communauté d'Agglomération le pouvoir de donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux membres de la direction générale,

Vu le procès-verbal du Conseil d'agglomération du 10 juillet 2020 au cours duquel Monsieur Jérôme BALOGE a été élu Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu l'arrêté portant détachement de Monsieur **Jacques BOUDAUD** sur un emploi de directeur général des services,

Vu l'arrêté portant détachement de Monsieur **Frédéric PLANCHAUD** sur un emploi de directeur général adjoint des services,

Vu l'arrêté portant détachement de Monsieur **Erick VEYRIE** sur un emploi de directeur général adjoint des services,

Vu l'arrêté portant détachement de Monsieur **Maël SIMON** sur un emploi de directeur général adjoint des services,

Vu l'arrêté portant détachement de Madame **Carole CHEUCLE** sur un emploi de directeur général adjoint des services,

Vu les arrêtés du 28 juillet 2021 portant délégation de signature aux membres de la direction générale,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Niort en date du 19 septembre 2022 et celle du conseil d'agglomération de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 26 septembre 2022 étendant le service commun « Direction générale des services » à l'ensemble de l'équipe de direction générale ;

Considérant l'organigramme des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Publié le



ID : 079-200041317-20230124-01_24_2023_01-AI

ARRETE :

Article 1 : Des délégations de signature sont accordées aux membres de la direction générale de la Communauté d'Agglomération du Niortais, selon les tableaux joints (5 annexes).

Article 2 : Les arrêtés de délégation de signature en date du 28 juillet 2021 sont abrogés.

Article 3 : Le présent arrêté de délégation de signature sera affiché, publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis en Préfecture du Département des Deux-Sèvres et notifié aux intéressés.

Fait à Niort, le 24/01/2023

Jérôme BALOGÉ

Président de la
Communauté d'Agglomération du Niortais,



ANNEXE 1 : Délégation de signature accordée au Directeur général des services, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui et conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Direction générale des services	Directeur général des services	BOUDAUD	Jacques	- actes administratifs unilatéraux, décisions, contrats, actes d'exécution du budget ; - instructions et correspondances relatives à l'administration de la CAN ; - mandats de paie - engagements des dépenses avec un montant plafonné à 40 000 € HT	- courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...) ; - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et leurs avenants financiers ; - mémoires contentieux et protocoles transactionnels ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux élus communautaires ;	1- Frédéric PLANCHAUD 2- Erick VEYRIE 3- Maël SIMON 4- Carole CHEUCLE

ANNEXE 1 : Délégation de signature accordée au Directeur général des services, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Direction générale des services	Directeur général des services	BOUDAUD	Jacques		- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs généraux adjoints des pôles : * vie du territoire ; * ingénierie et gestion technique ; * aménagement du territoire et développement économique ; * ressources et gestion administrative sauf en cas d'absence	
					- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs(trices) de la CAN	

NNEXE 2 : Délégation de signature accordée à la directrice générale adjointe en charge du pôle développement durable du territoire, mutualisé entre la ville de Niort, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle développement durable	Directrice générale adjointe	CHEUCLE	Carole	Actes administratifs unilatéraux, décisions, contrats, actes d'exécution du budget dans les domaines suivants : * Développement économique - emploi - enseignement supérieur * Aménagement durable du territoire – habitat – urbanisme foncier - Engagements des dépenses avec un montant plafonné à 40 000 € HT	- courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...) - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et leurs avenants financiers ; - mémoires contentieux et protocoles transactionnels ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux élus communautaires ;	1- Jacques BOUDAUD 2- Erick VEYRIE 3- Frédéric PLANCHAUD 4- Maël SIMON

ANNEXE 2 : Délégation de signature accordée à la directrice générale adjointe en charge du pôle développement durable du territoire, mutualisé entre la CAN et la ville de Niort, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Pôle développement durable	Directrice générale adjointe	CHEUCLE	Carole	Instructions et correspondances relatives à l'administration de la CAN dans les domaines susvisés	- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée au directeur général des services, au directeur général adjoint du pôle ressources, au directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique et au directeur général adjoint du pôle vie de la cité et du territoire – sauf en cas d'absence ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs(trices) de la CAN	

ANNEXE 3 : Délégation de signature accordée au Directeur général adjoint « Vie du territoire – Vie de la cité » mutualisé entre la CAN et la ville de Niort, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui et conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle vie du territoire	Directeur général adjoint	PLANCHAUD	Frédéric	- Actes administratifs unilatéraux, décisions, contrats, actes d'exécution du budget, dans les domaines suivants : • Musées ; • Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) ; • Médiathèques et lecture publique ; • Arts plastiques ; • Equipements sportifs structurants ; • Transports et mobilités ; • Cohésion sociale et insertion ; • Gens du voyage	- courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...) ; - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et leurs avenants financiers ; - mémoires contentieux et protocoles transactionnels ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux élus communautaires ;	1- Jacques BOUDAUD 2- Maël SIMON 3- Erick VEYRIE 4- Carole CHEUCLE

ANNEXE 3 : Délégation de signature accordée au Directeur général adjoint « Vie du territoire – Vie de la cité » mutualisé entre la CAN et la ville de Niort, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Pôle vie du territoire	Directeur général adjoint	PLANCHAUD	Frédéric	- Instructions et correspondances relatives à l'administration de la CAN et relevant des domaines susvisés. - Engagements des dépenses avec un montant plafonné à 40 000 € HT	- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée au directeur général des services, au directeur général adjoint du pôle ressources, à la directrice générale adjointe en charge du développement durable ainsi qu'au directeur général adjoint ingénierie et gestion technique – sauf en cas d'absence. - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs(trices) de la CAN	

NNEXE 4 : Délégation de signature accordée au directeur général adjoint du pôle ressources mutualisé entre la CAN et la ville de Niort, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui et conférée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle ressources	Directeur général adjoint	SIMON	Maël	- Actes administratifs unilatéraux, décisions, contrats, actes d'exécution du budget, dans les domaines suivants : * Finances ; * Marchés publics ; * Ressources humaines ; * Technologies de l'information ; * Affaires juridiques. - Instructions et correspondances relatives à l'administration de la CAN dans les domaines susvisés. - Engagements des dépenses avec un montant plafonné à 40 000 € HT	- courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...) ; - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et leurs avenants financiers ; - mémoires contentieux et protocoles transactionnels ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux élus communautaires ;	1-Jacques BOUDAUD 2- Frédéric PLANCHAUD 3- Erick VEYRIE 4- Carole CHEUCLE

ANNEXE 4 : Délégation de signature accordée au directeur général adjoint du pôle ressources mutualisé entre la CAN et la ville de Niort, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Pôle ressources	Directeur général adjoint	SIMON	Maël		- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée au directeur général des services, au directeur général adjoint du pôle vie de la cité et du territoire, à la directrice générale adjointe du pôle développement durable ainsi qu'au directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique sauf en cas d'absence; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs(trices) de la CAN	

ANNEXE 5 : Délégation de signature accordée au Directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique mutualisée entre la CAN et la ville de Niort, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Structure	Fonctions	Nom	Prénom	Actes faisant l'objet de la délégation de signature	Exclusions	EN CAS D'ABSENCE DU TITULAIRE DE LA DELEGATION, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée dans la limite des attributions des agents « en cascade », dans l'ordre suivant :
Pôle ingénierie et gestion technique	Directeur général adjoint	VEYRIE	Erick	Actes administratifs unilatéraux, décisions, contrats, actes d'exécution du budget dans les domaines suivants : * Gestion du cycle de l'eau * Etudes et projets neufs * Gestion du patrimoine * Gestion des déchets	- courriers aux élus (hors gestion courante : réunions, transmission de documents ...) ; - délibérations ; - marchés publics et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et leurs avenants financiers ; - mémoires contentieux et protocoles transactionnels ; - actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux élus communautaires ;	1- Carole CHEUCLE 2- Jacques BOUDAUD 3- Frédéric PLANCHAUD 4- Maël SIMON

ANNEXE 5 : Délégation de signature accordée au Directeur général adjoint du pôle ingénierie et gestion technique mutualisé entre la CAN et la ville de Niort, dans la limite de ses attributions conformément à l'arrêté portant organisation des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Pôle ingénierie et gestion technique	Directeur général adjoint	VEYRIE	Erick	Instructions et correspondances relatives à l'administration de la CAN et de la ville de Niort dans les domaines susvisés	- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée au directeur général des services, au directeur général adjoint du pôle ressources, à la directrice générale adjointe du pôle développement durable et au directeur général adjoint du pôle vie de la cité et du territoire ;	
				Engagements des dépenses avec un montant plafonné à 40 000 € HT	- actes pour lesquels une délégation de signature a été accordée aux directeurs(trices) de la CAN	